

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

18 juin 2024 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 11 juin 2024

Le Maire,
Gilbert VARRENE



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (07 mai 2024)

- 1. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
- 2. Approbation de la convention avec GRDF
- 3. Approbation de la convention avec le CDG 42 « secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial »
- 4. Subvention FEDER – fond vert
- 5. Renouvellement licence IV
- 6. EPORA : Approbation de la convention – délégation droit de préemption
- 7. Avis PLH
- 8. Devis fibre
- 9. Point convention ROC42

- Informations et questions diverses
- Préparation des élections législatives

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.